



Ma Vie + Mobile

MAIRIE DE  TOULOUSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 25 février 2022

Faciliter les déplacements des Toulousains

Deux nouveaux opérateurs de scooters électriques en libre-service

Pour permettre à chacun de se déplacer facilement tout en préservant la qualité de l'air, la Mairie de Toulouse a souhaité autoriser la mise en place d'un service de location de scooters électriques en libre-service, complémentaire de l'offre de transports en commun.

En juin 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a ainsi été lancé, après plusieurs sollicitations d'opérateurs. Il a fixé un cadre d'intervention précis, particulièrement sur le respect des règles de stationnement.

Les deux opérateurs finalement retenus sont *Yego* et *Felyx*. Chacun pourra exploiter 300 scooters et s'acquittera d'une redevance annuelle de 50€ par véhicule, lui permettant de les stationner sur la voirie.

La mise en service est prévue au printemps.

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr
espacepresse.toulouse.fr

Suivez toutes les informations
du service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)



Ce communiqué de presse est édité par la Mairie de Toulouse. Pour vous désinscrire [cliquez ici](#).